

OPPOSITION AUX MESURES AMÉRICAINES LIMITANT L'ACCÈS

Contexte — Commerce canado-américain à la suite des événements du 11 septembre

Avant le 11 septembre dernier, les Canadiens étaient nombreux à n'avoir qu'une connaissance élémentaire des échanges réalisés quotidiennement à la frontière canado-américaine — en fait, ils considéraient qu'il n'y avait pour ainsi dire pas de frontière. Pendant plus de 100 ans, le Canada et les États-Unis ont partagé la plus longue frontière commune non défendue au monde. Pour bon nombre de citoyens, la certitude que les camions traverseront, que les investissements s'effectueront et que le commerce se fera est aussi incontestable que la relation unique que le Canada entretient avec les États-Unis — un partenariat dont le succès ne tient pas uniquement à des similitudes sociales et culturelles, mais aussi à la nature inextricablement liée des deux économies. L'importance pour le Canada d'une frontière ouverte ne peut être sous-estimée. Étant donné que, chaque année, 82 % des exportations canadiennes sont destinées aux États-Unis et que 25 % des exportations américaines sont dirigées vers le Canada, les deux pays sont de loin le principal client l'un de l'autre. La frontière canado-américaine est la clé d'une relation concrète, productive et très fructueuse entre les deux pays.

Les événements du 11 septembre 2001 ont profondément changé la perception qu'a la population américaine de ses frontières. L'accroissement des mesures de sécurité consécutif aux attentats a prouvé combien la libre circulation des biens, des services et personnes entre le Canada et les États-Unis était vulnérable à des perturbations. Les longs retards imprévus à la frontière ont fait légitimement craindre aux exportateurs que les mesures de sécurité à la frontière pourrait être resserrées indéfiniment,

perturbant ainsi la libre circulation des marchandises entre les deux pays.

Dans les semaines qui ont immédiatement suivi les attentats, tous les véhicules traversant la frontière canado-américaine étaient soumis à des inspections par des douaniers américains et canadiens. Les retards occasionnés par ces formalités oscillaient souvent entre 8 heures et 20 heures, et ont eu une incidence profonde sur bon nombre de secteurs de l'économie canadienne, en particulier sur l'industrie touristique et de l'aviation, les sociétés d'assurances, le commerce de gros et de détail, de même que sur les industries tributaires des livraisons à temps. Comme les pièces automobiles, les entreprises canadiennes et américaines comptent de plus en plus sur des pratiques de production juste à temps ou sur des délais de livraison à préavis relativement courts. La circulation à la frontière est maintenant comme à l'ordinaire, et le nombre de véhicules automobiles se rapproche du niveau habituel, quoique l'industrie automobile demeure préoccupée par les mesures de sécurité à la frontière et leurs répercussions sur le processus de fabrication juste à temps.

Réaction du gouvernement — Mesures prises par le gouvernement

À la suite des événements du 11 septembre, le gouvernement du Canada a pris des mesures immédiates pour régler les retards à la frontière, tout en garantissant des niveaux de sécurité adéquats à la frontière. Ces mesures particulières comprenaient l'ajout de personnel; des voies de circulation conçues pour la circulation commerciale; l'ajout de voies pour les automobiles ainsi que des voies spéciales pour les camions ayant droit à un prédédouanement accéléré. Bien que la proximité, la relation de coopération et les mécanismes de consul-

tation déjà en place avec nos homologues américains aient facilité l'élaboration de plusieurs arrangements *ad hoc*, le gouvernement a rapidement entrepris une démarche auprès de l'Administration américaine pour trouver une approche plus durable à la gestion de la frontière, garantissant ainsi la sûreté des deux pays. Le Canada, en étroite collaboration avec les États-Unis, s'est employé à élaborer une approche conjointe pour renforcer la sécurité à la frontière.

Le 12 décembre 2001, le ministre des Affaires étrangères, M. John Manley, président du Comité ministériel spécial sur la sécurité et la lutte antiterroriste, et le gouverneur Tom Ridge, directeur du Homeland Security [Bureau de la sécurité intérieure américaine], ont signé une déclaration en vue de la création d'une « frontière intelligente » pour le XXI^e siècle. L'entente comprend un plan d'action en 30 points qui s'appuie sur 4 piliers. Ce plan vise à déterminer les risques en matière de sécurité et à se prémunir contre ces risques, tout en assurant la circulation efficace et efficiente des personnes et des marchandises autorisées à la frontière. Les 4 piliers sur lesquels repose le plan sont les suivants :

- la circulation sécuritaire des personnes;
- la circulation sécuritaire des biens;
- la sécurité des infrastructures;
- le partage et la coordination des renseignements entre les gouvernements.

Le gouvernement du Canada a créé un Groupe de travail responsable des mouvements transfrontaliers entre le Canada et les États-Unis pour veiller à ce que la Déclaration sur la frontière intelligente soit dûment mise en œuvre.

Le Budget présenté le 10 décembre consacre plus de 1,2 milliard de dollars à des mesures visant à rendre nos fron-